

Institut National de la Statistique du Burundi



DIRECTION GENERALE

BP 1156 Bujumbura-Burundi
Téléphone +257 22 216734, Fax +257 22 222635
E-mail : ins.burundi@insbu.bi
Site Web: www.insbu.bi

Indices du commerce extérieur (Base 100= 2013)
Troisième trimestre 2024



Service Conjoncture et Commerce Extérieur

Département Technique

Novembre 2024

Table des matières

Liste des sigles et abréviations	3
Avant-propos	4
O. Introduction	5
I. Situation et évolution des indices du commerce extérieur	5
I.1. Indices de valeur	5
I.2. Indices de prix	6
I.3. Indices de volume	7
I.4. Termes de l'échange	8
II. Conclusion	9
Annexe 1 : Tableaux statistiques	10
Annexe 2 : Résumé méthodologique	13

Liste des sigles

ECVMB	: Enquête Modulaire sur les Conditions de Vie des Ménages au Burundi
ENAB	: Enquête Nationale Agricole du Burundi
INSBU	: Institut National de la Statistique du Burundi
SH 4	: Système Harmonisé à quatre chiffres.

Avant-Propos

L'Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU) a le plaisir de mettre à la disposition du public les indices provisoires du commerce extérieur (base 100 = 2013) relatifs au troisième trimestre de 2024. Ces indices permettent ainsi de mettre en lumière l'évolution réelle des importations et des exportations du Burundi.

Cette publication répond à l'une des missions de l'INSBU de mettre à la disposition des acteurs et des décideurs des informations sur la conjoncture économique nationale dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique et de dynamisation du secteur privé et de diversification économique aux fins de l'amélioration du climat des affaires.

Nous adressons nos vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document, en particulier les services des douanes pour la mise à disposition à temps des fichiers mensuels des déclarations douanières.

Tout en espérant que ce document répond à vos attentes, il pourrait contenir quelques imperfections malgré les vérifications et contrôles effectués. Aussi, l'Institut de la Statistique du Burundi accueillerait-il volontiers vos avis et suggestions afin d'améliorer la qualité des prochaines publications.

Le Directeur Général de l'INSBU

Nicolas NDAYISHIMIYE

0. Introduction

Les indices du commerce extérieur sont des outils indispensables à l'analyse économique des importations et des exportations. Ils permettent d'obtenir une estimation de l'évolution des prix et des volumes des marchandises mais également d'analyser l'évolution des termes de l'échange, qui se définissent comme le rapport de l'indice de prix des exportations et de l'indice de prix des importations.

La présente publication met en exergue la situation actuelle et l'évolution des indices qui permettent d'apprécier la tendance du commerce extérieur dans le temps, à savoir l'indice de valeur, l'indice de prix, l'indice de volume et les termes de l'échange. La publication se termine par un résumé méthodologique.

I. Situation et évolution des indices du commerce extérieur

I.1. Indices de valeur

Diminution des importations en valeur nominale au cours du trimestre sous analyse, en glissement annuel.

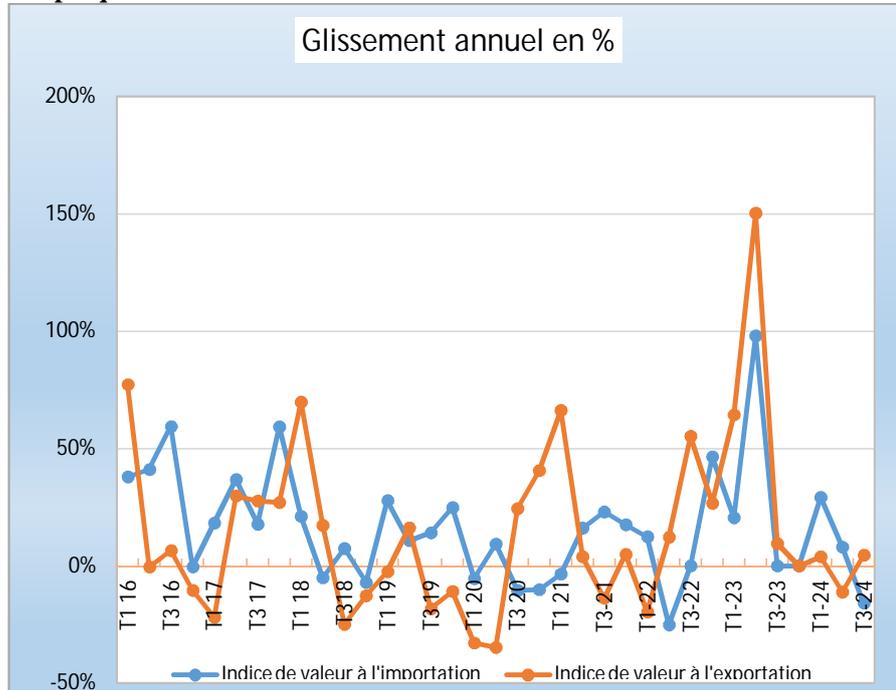
Au cours du troisième trimestre de 2024, les importations connaissent une diminution en valeur de 15,9% inversement aux exportations qui enregistrent une augmentation de 4,9%. Cette baisse en valeur des importations s'explique par *la réduction* en valeur des produits minéraux de 30,4%, du matériel de transport de 32,1% et des métaux communs et ouvrages en ces métaux de 12,3%.

La hausse en valeur des échanges à l'exportation est principalement influencée par l'accroissement des exportations en valeur des produits primaires de 16,8%.

Par rapport aux neuf premiers mois de 2023, les importations enregistrent une augmentation d'environ 3,9 % au troisième trimestre de 2024, suite à l'accroissement en valeur des produits du règne végétal de 34,6%, des machines, appareils et accessoires mécaniques et électriques de 5,13% ainsi que des produits des industries alimentaires, boissons et tabac.

A la même période, les exportations en valeur affichent une diminution de 1,2 % due à la baisse des exportations des produits primaires de 5,5%.

Graphique 1 : Evolution de l'indice trimestriel de valeur du commerce extérieur



I.2. Indices de prix

Fléchissement des prix à l'importation et à l'exportation en glissement annuel.

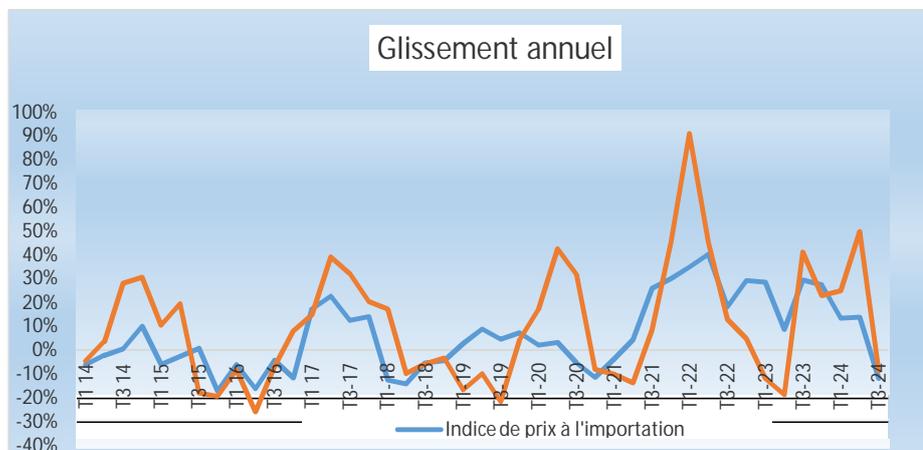
En glissement annuel, les prix à l'importation baissent de 11,9 % au troisième trimestre de 2024. En effet, cette situation résulte en grande partie de la hausse des prix à l'importation des produits minéraux de 4,0%, des produits du règne végétal de 19,3% et des produits des industries chimiques ou connexes de 18,0%.

Au même moment, les prix à l'exportation diminuent de 8,7% consécutivement à la baisse des prix à l'exportation des produits primaires de 11,5 %.

L'analyse des données des neuf premiers mois de 2024 montre que le niveau des prix à l'importation augmente de 4,2 %. Cette situation est tributaire à la hausse observée au niveau des prix à l'importation des produits minéraux de 16,0%, du matériel de transport de 6,5%, des machines, appareils et accessoires mécaniques et électriques de 29,8%.

A la même période, les prix à l'exportation quant eux augmentent de 4,4% suite à une variation haussière observée du côté des prix des produits primaires de 2,4% et des produits manufacturés de 13,1%.

Graphique 2 : Evolution de l'indice trimestriel de prix du commerce extérieur



I.3. Indices de volume

En glissement annuel, baisse du volume des importations et augmentation de celui des exportations au cours du trimestre sous revue.

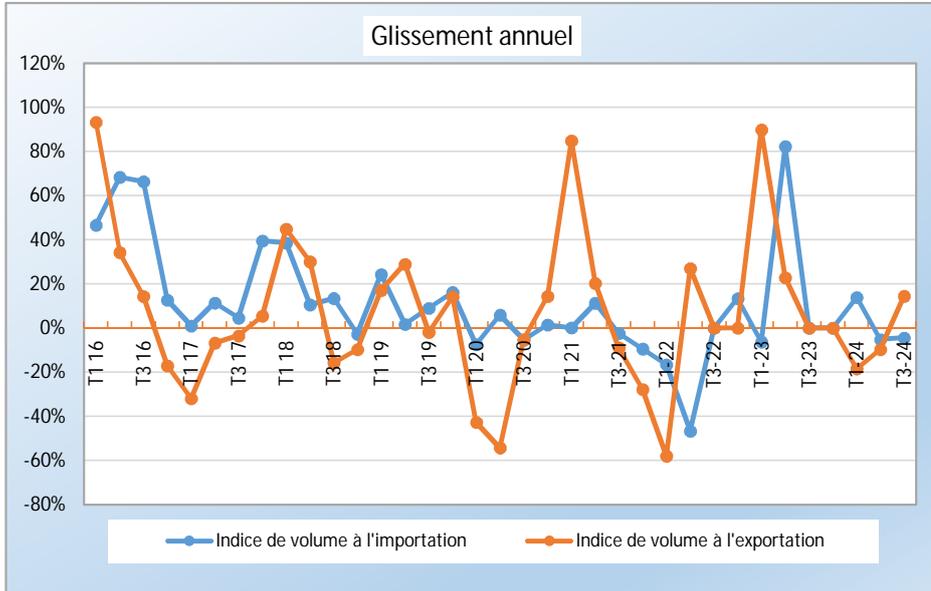
Au cours du troisième trimestre de 2024, le volume des importations observe un décroissement de 4,4% en glissement annuel. Cette diminution en volume des importations est principalement liée à la baisse en volume des produits minéraux de 27,5%, du matériel de transport de 18,8% et des métaux communs et ouvrages en ces métaux de 1,8%.

Au niveau du volume des exportations, il s'observe une tendance haussière de 14,5 % essentiellement tirée par l'augmentation en volume des exportations des produits primaires de 18,1 %.

L'étude faite sur les données des indices du commerce extérieur au cours des neuf premiers mois de 2024 montre que les importations connaissent une minime régression de 0,4 % relative surtout à la diminution du volume des importations des produits du règne végétal d'environ 67,3%, des métaux communs et ouvrages en ces métaux de 7,5% et des produits des industries alimentaires, boissons et tabac de 62,8 %

Le volume des exportations au cours de la période sous analyse accuse une baisse de 6,9% due à la diminution du volume des produits primaires et des produits manufacturés de l'ordre de 12,4% et de 5,0%.

Graphique 3 : Evolution de l'indice trimestriel de volume du commerce extérieur

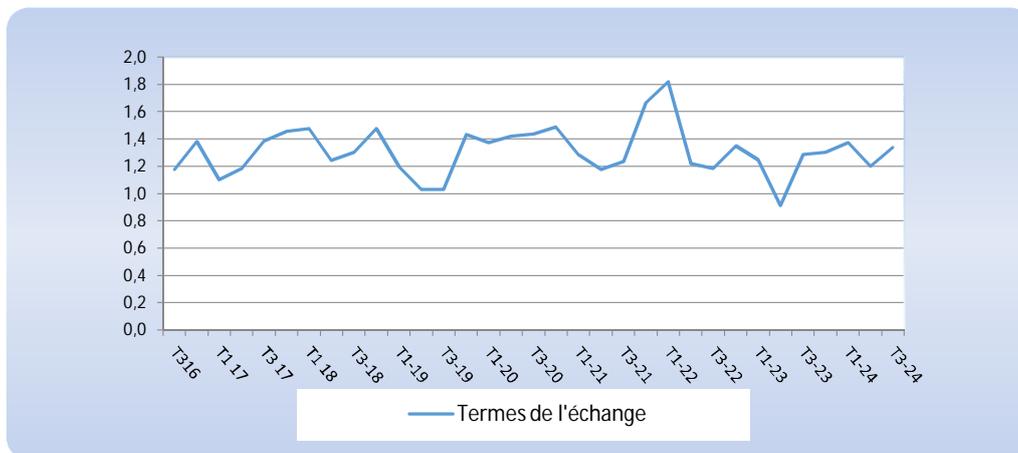


I.4. Termes de l'échange

L'indice des termes de l'échange mesure la variation du pouvoir d'achat des exportations sur les importations et, est le rapport de l'indice des prix à l'exportation et l'indice des prix à l'importation. Cet indice enregistre une amélioration d'environ 3,7% au cours du troisième trimestre de 2024 comparativement à la même période de l'année précédente.

Cela signifie que les importations sont achetées à moins chers que sont vendus les exportations par le pays au cours de cette période.

Graphique 4 : Evolution des termes de l'échange



II. Conclusion.

Au troisième trimestre de 2024, les importations enregistrent une diminution en valeur inversement à la valeur des exportations qui augmente, comparées à la même période d'il y a une année.

Les prix à l'importation et à l'exportation affichent une tendance baissière en se référant au troisième trimestre de 2023.

Concernant le niveau du volume des importations, il fléchit au moment où celui des exportations s'améliore par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Les termes de l'échange quant à eux, révèlent une amélioration pour cette période.

Annexes

Annexe 1 : Tableaux statistiques

1. Indice de valeur à l'importation

Libellé		Pondérations	2022				2023				2024		
			T1 22	T2 22	T3 22	T4 22	T1 23	T2 23	T3 23	T4 23	T1 24	T2 24	T3 24
Section 1	Animaux vivants et produits du règne animal	68,0	94,1	82,6	110,4	138,5	121,5	145,7	119,1	202,3	201,8	167,8	154,3
Section 2	Produits du règne végétal	1661,9	88,1	28,4	108,4	126,6	69,4	139,5	118,4	126,2	116,0	175,3	149,1
Section 3	Huiles végétales ou animales	191,6	62,6	42,0	122,0	86,4	95,5	209,1	342,9	233,7	133,0	90,6	103,9
Section 4	Produits des industries alimentaires, boissons et tabac	347,9	291,8	247,2	382,0	291,2	296,8	251,6	593,7	487,5	822,3	871,4	621,5
Section 5	Produits minéraux	2994,0	163,3	143,4	269,9	335,4	191,9	247,2	361,9	355,6	245,8	230,5	251,8
Section 6	Produits des industries chimiques ou connexes	1467,8	112,8	76,9	142,0	147,1	230,1	197,1	151,3	229,2	152,3	159,4	166,9
Section 7	Matières plastiques ou en caoutchouc et ouvrages en ces matières	399,9	118,2	78,6	241,7	209,0	160,4	81,3	231,0	90,4	285,9	180,1	178,7
Section 8	Peaux, cuirs et ouvrages en ces matières; articles de voyage, sac à main	0,2	1,9	5,7	15,8	10,1	7,2	11,0	9,4	1,6	59,3	5,8	22,2
Section 9	Bois et ouvrages en bois, liège, ouvrages en vannerie	34,6	65,0	103,3	119,3	96,6	76,5	127,7	96,9	79,6	110,3	141,1	85,7
Section 10	Papier et carton, pâte de bois et autres matières fibreuses cellulosiques	211,8	151,7	119,6	376,3	203,4	175,1	238,5	514,5	165,6	223,5	323,5	359,7
Section 11	Matières textiles et ouvrages en ces matières	150,1	317,4	283,0	478,5	446,7	459,8	438,4	532,8	494,3	484,4	503,2	508,6
Section 12	Chaussures, coiffures, parapluies, fleurs artificielles, ouvrages en cheveux	28,8	301,3	210,9	343,0	315,9	293,0	383,3	739,5	565,2	543,9	615,7	837,0
Section 13	Ciments, plâtres, produits céramiques, verres et ouvrages en verres	216,4	236,1	141,2	193,6	188,5	202,4	304,5	404,8	415,1	271,1	232,6	210,4
Section 15	Métaux communs et ouvrages en ces métaux	656,1	197,5	195,4	258,3	292,8	200,9	301,0	315,0	339,5	282,8	380,6	276,2
Section 16	Machines, appareils et accessoires mécaniques et électriques	439,8	110,8	111,4	213,6	135,6	150,6	259,1	331,7	276,8	279,1	207,5	292,8
Section 17	Matériel de transport	943,8	141,5	128,5	197,1	170,6	203,3	243,9	277,4	185,2	257,7	253,2	188,3
Section 18	Instruments, appareil et accessoires de précision médicaux	114,1	403,1	133,3	205,2	190,4	269,5	347,3	294,0	329,5	272,4	361,7	399,5
Section 20	Marchandises et produits divers	73,0	179,1	147,9	277,2	161,2	283,1	644,0	288,5	236,7	249,0	196,9	265,0
Ensemble		10000,0	153,0	118,4	215,9	224,9	184,4	234,4	285,6	270,0	238,2	253,2	240,3

2. Indice de valeur à l'exportation

Groupes		Pondérations	2022				2023				2024		
			T1 22	T2 22	T3 22	T4 22	T1 23	T2 23	T3 23	T4 23	T1 24	T2 24	T3 24
Groupe 1	Produits primaires	7165,5	158,2	90,2	196,3	334,4	283,2	232,4	144,2	304,3	251,9	203,0	168,5
Groupe 2	Produits manufacturés	2834,5	173,2	145,6	205,0	228,3	227,0	347,8	400,6	386,4	341,2	317,8	374,8
Ensemble		10000	162,5	106,1	198,8	304,0	267,1	265,5	217,7	327,8	277,5	235,9	227,6

3. Indice de prix à l'importation

Libellé		Pondérations	2022				2023				2024		
			T1 22	T2 22	T3 22	T4 22	T1 23	T2 23	T3 23	T4 23	T1 24	T2 24	T3 24
Section 1	Animaux vivants et produits du règne animal	68,0	110,0	69,4	133,2	145,0	128,5	145,6	149,3	139,4	126,9	110,9	123,6
Section 2	Produits du règne végétal	1661,9	178,5	126,8	166,8	173,7	341,4	250,4	298,1	335,4	177,0	265,3	240,6
Section 3	Huiles végétales ou animales	191,6	126,0	130,3	186,1	136,1	124,7	165,4	199,3	173,4	183,3	180,8	153,1
Section 4	Produits des industries alimentaires, boissons et tabac	347,9	95,5	107,0	113,4	93,8	95,8	99,5	171,2	164,0	145,0	175,6	148,8
Section 5	Produits minéraux	2994,0	90,9	108,1	133,2	121,7	110,1	118,4	142,6	157,9	150,2	143,4	136,9
Section 6	Produits des industries chimiques ou connexes	1467,8	128,6	292,9	166,5	218,6	124,7	144,2	185,6	140,0	137,2	163,5	152,2
Section 7	Matières plastiques ou en caoutchouc et ouvrages en ces matières	399,9	108,9	114,1	113,7	99,2	107,9	138,7	130,3	135,5	422,4	148,3	129,0
Section 8	Peaux, cuirs et ouvrages en ces matières; articles de voyage, sac à main	0,2	120,0	19,5	21,7	1381,3	788,9	730,6	966,9	33,0	304,3	1228,5	521,9
Section 9	Bois et ouvrages en bois, liège, ouvrages en vannerie	34,6	125,0	172,5	129,0	124,4	124,0	141,5	134,0	147,6	239,1	180,3	147,4
Section 10	Papier et carton, pâte de bois et autres matières fibreuses cellulosiques	211,8	145,5	106,0	92,1	110,6	103,5	141,8	141,2	163,0	94,4	153,5	134,7
Section 11	Matières textiles et ouvrages en ces matières	150,1	140,1	192,1	193,3	192,0	193,4	276,5	282,9	260,0	282,5	327,9	256,3
Section 12	Chaussures, coiffures, parapluies, fleurs artificielles, ouvrages en cheveux	28,8	175,3	201,7	201,5	246,7	227,3	194,4	222,7	165,3	343,9	195,7	198,6
Section 13	Ciments, plâtres, produits céramiques, verres et ouvrages en verres	216,4	151,0	122,9	176,2	188,3	143,1	159,8	184,5	180,1	583,6	177,2	187,6
Section 15	Métaux communs et ouvrages en ces métaux	656,1	139,8	159,1	152,0	141,6	134,0	161,6	179,2	182,2	172,3	178,3	160,0
Section 16	Machines, appareils et accessoires mécaniques et électriques	439,8	94,5	99,4	108,2	108,1	105,8	113,6	144,1	115,7	174,6	141,7	155,4
Section 17	Matériel de transport	943,8	76,3	78,9	93,5	82,5	110,4	119,2	142,5	113,0	127,4	151,0	118,1
Section 18	Instruments, appareil et accessoires de précision médicaux	114,1	213,1	129,4	101,3	106,5	108,7	180,1	148,6	131,7	23,3	100,1	119,1
Section 20	Marchandises et produits divers	73,0	183,4	152,4	162,9	135,4	190,9	235,0	158,5	197,5	365,0	167,3	186,9
Ensemble		10000,0	120,3	141,5	140,6	142,7	154,7	153,7	182,2	181,8	175,5	175,0	160,5

4. Indice de prix à l'exportation

Groupes		Pondérations	2022				2023				2024		
			T1 22	T2 22	T3 22	T4 22	T1 23	T2 23	T3 2023	T4 2023	T1 23	T2 24	T3 24
Groupe 1	Produits primaires	7165,5	262,9	212,8	192,2	230,6	224,4	240,9	269,4	270,7	282,7	231,4	238,337
Groupe 2	Produits manufacturés	2834,5	110,7	73,8	103,3	100,7	103,8	146,9	150,2	154,9	139,2	158,1	156,075
Ensemble		10000,0	218,6	172,3	166,3	192,8	189,2	213,5	234,7	237,0	240,9	210,1	214,38

5. Indice de volume à l'importation

Libellé		Pondérations	2022				2023				2024		
			T1 22	T2 22	T3 22	T4 22	T1 23	T2 23	T3 23	T4 23	T1 24	T2 24	T3 24
Section 1	Animaux vivants et produits du règne animal	68,0	85,5	118,9	82,9	95,5	94,5	100,1	79,8	145,1	159,0	151,4	124,8
Section 2	Produits du règne végétal	1661,9	49,4	22,4	65,0	72,9	20,3	55,7	39,7	37,6	65,5	66,1	62,0
Section 3	Huiles végétales ou animales	191,6	49,7	32,3	65,6	63,5	76,6	126,4	172,1	134,8	72,6	50,1	67,9
Section 4	Produits des industries alimentaires, boissons et tabac	347,9	305,4	231,1	336,7	310,5	309,8	253,0	346,8	297,3	567,1	496,2	417,6
Section 5	Produits minéraux	2994,0	179,7	132,7	202,6	275,5	174,3	208,8	253,8	225,2	163,7	160,8	183,9
Section 6	Produits des industries chimiques ou connexes	1467,8	87,7	26,2	85,2	67,3	184,6	136,7	81,5	163,7	111,1	97,5	109,7
Section 7	Matières plastiques ou en caoutchouc et ouvrages en ces matières	399,9	108,5	68,9	212,6	210,8	148,7	58,6	177,3	66,8	67,7	121,5	138,6
Section 8	Peaux, cuirs et ouvrages en ces matières; articles de voyage, sac à main	0,2	1,6	29,3	73,0	0,7	0,9	1,5	1,0	4,8	19,5	0,5	4,3
Section 9	Bois et ouvrages en bois, liège, ouvrages en vannerie	34,6	52,0	59,9	92,5	77,6	61,7	90,2	72,3	53,9	46,1	78,3	58,1
Section 10	Papier et carton, pâte de bois et autres matières fibreuses cellulosiques	211,8	104,2	112,8	408,4	183,9	169,1	168,2	364,4	101,6	236,8	210,7	266,9
Section 11	Matières textiles et ouvrages en ces matières	150,1	226,6	147,3	247,5	232,7	237,7	158,6	188,4	190,1	171,5	153,5	198,4
Section 12	Chaussures, coiffures, parapluies, fleurs artificielles, ouvrages en cheveux	28,8	171,9	104,6	170,2	128,0	128,9	197,2	332,0	342,0	158,2	314,6	421,4
Section 13	Ouvrages en ciments, plâtres, produits céramiques, verres et ouvrages en verres	216,4	156,3	114,9	109,9	100,1	141,5	190,6	219,4	230,4	46,5	131,3	112,2
Section 15	Métaux communs et ouvrages en ces métaux	656,1	141,3	122,8	169,9	206,7	149,9	186,3	175,9	186,4	164,1	213,5	172,7
Section 16	Machines, appareils et accessoires mécaniques et électriques	439,8	117,3	112,1	197,4	125,5	142,4	228,1	230,2	239,2	159,8	146,5	188,4
Section 17	Matériel de transport	943,8	185,5	162,8	210,8	206,8	184,1	204,6	194,7	164,0	202,3	167,7	159,5
Section 18	Instruments, appareil et accessoires de précision médicaux	114,1	189,1	103,0	202,5	178,8	248,0	192,8	197,9	250,2	1170,2	361,6	335,5
Section 20	Marchandises et produits divers	73,0	97,6	97,1	170,2	119,0	148,2	274,0	182,0	119,8	68,2	117,7	141,8
Ensemble		10000,0	127,2	83,7	153,5	157,6	119,2	152,5	156,7	148,5	135,7	144,6	149,8

6. Indice de volume à l'exportation

Groupes		Pondérations	2022				2023				2024		
			T1 22	T2 22	T3 22	T4 22	T1 23	T2 23	T3 23	T4 23	T1 24	T2 24	T3 24
Groupe 1	Produits primaires	7165,5	60,2	42,4	102,2	145,0	126,2	96,5	59,9	112,4	89,1	87,7	70,7
Groupe 2	Produits manufacturés	2834,5	156,4	197,4	198,5	226,7	218,7	236,8	266,7	249,4	245,1	201,1	240,2
Ensemble		10000,0	74,3	101,2	119,6	157,7	141,1	124,4	92,7	138,3	115,2	112,3	106,2

Annexe 2 : Résumé méthodologique

a. Introduction

Un indice est un nombre sans dimension qui mesure la variation d'une grandeur entre deux périodes. Il se définit comme le rapport entre la valeur de la grandeur au cours de la période courante et la valeur au cours de la période de référence.

On distingue trois indices qui permettent d'apprécier l'évolution du commerce extérieur dans le temps : l'indice de valeur, l'indice de prix et l'indice de volume.

L'évolution en valeur du commerce se décompose en évolution de prix et en évolution de volume selon la formule suivante :

Indice de valeur = indice de prix x indice de volume (1)

L'indice de valeur se calcule comme le rapport de la valeur courante des échanges sur la valeur en année de base. Les indices de prix du commerce extérieur peuvent être élaborés en suivant trois méthodologies : (i) le calcul des valeurs unitaires issues des statistiques du commerce extérieur de marchandises, collectées par la douane, (ii) les prix issus des enquêtes auprès des entreprises importatrices et exportatrices ou (iii) une combinaison des deux premières méthodologies.

Pour le Burundi, c'est la première méthode qui est retenue. L'indice de volume se déduit de la relation (1) comme le rapport de l'indice de valeur et de l'indice de valeurs unitaires. Le choix retenu pour le calcul de l'indice synthétique repose sur la formule de Laspeyres. C'est un indice à pondérations fixes déterminées à partir des valeurs de l'année de base.

b. Définition

Les valeurs unitaires du commerce extérieur ou valeurs moyennes se définissent comme le rapport entre la valeur et la quantité d'une position tarifaire. Ce ne sont pas de véritables prix, mais plutôt des « proxy » de prix qui correspondent à un prix moyen pour chaque position tarifaire.

c. Avantages et inconvénients des valeurs unitaires

L'utilisation des valeurs unitaires pour le calcul des indices de prix du commerce extérieur présente de grands avantages, mais pose également quelques problèmes.

c.1. Les avantages des valeurs unitaires

L'un des principaux avantages de l'utilisation des valeurs unitaires pour le calcul des indices du commerce extérieur est le fait qu'elle ne nécessite pas une collecte supplémentaire auprès des entreprises. En effet, les valeurs unitaires sont entièrement déterminées à partir des données issues des déclarations douanières.

Un autre avantage de l'utilisation des valeurs unitaires tient du fait qu'elles permettent d'avoir une image exhaustive des échanges extérieurs. En effet, les valeurs unitaires sont calculées sur l'ensemble des transactions qui font partie du commerce extérieur.

c.2. Les inconvénients des valeurs unitaires

Un des inconvénients de l'utilisation des valeurs unitaires pour le calcul des indices de prix du commerce extérieur est la volatilité des évolutions qui en découle. Les valeurs unitaires sont en effet en général plus volatiles que les prix effectifs. Un autre inconvénient de l'utilisation des valeurs unitaires tient de ce que la variation des valeurs unitaires ne reflète pas toujours la variation effective des prix. En effet, celle-ci peut refléter d'autres facteurs, autres que les prix, tels que : un changement de la composition d'une position douanière hétérogène ; la miniaturisation des produits liée au progrès technologique ; les modifications d'emballage ou les modifications de qualité.

d. Calcul des indices de valeurs unitaires

d.1. Choix de la période de base

L'année 2013 a été retenue comme année de base. En effet, l'année 2013 présente une bonne stabilité des indicateurs économiques, et les données du commerce extérieur sont disponibles autour de cette période. Elle coïncide aussi avec plusieurs opérations de collecte de données statistiques notamment l'Enquête modulaire sur les Conditions de Vie des Ménages du Burundi (ECVMB), l'Enquête Nationale Agricole du Burundi (ENAB), l'Enquête sur l'Investissement Direct Etranger, etc.

d.2. Base de sondage

La base de sondage est constituée de l'ensemble des produits en SH4 importés ou exportés par l'économie nationale au cours de l'année de base.

d.3. Calcul et agrégation des indices

Pour le calcul des indices de valeurs unitaires du commerce extérieur, nous avons utilisé la formule de Laspeyres. Ce type de formule se distingue de par la constance des pondérations attribuées à chaque produit. Ces pondérations sont calculées pour l'année de base.

Le calcul des indices se fait sur une base trimestrielle. Les indices élémentaires sont calculés au niveau SH4 du système harmonisé et agrégés suivant les différentes sections du SH pour les importations. Pour les exportations, les indices sont agrégés suivant les deux grands groupes de produits (produits primaires et produits manufacturés).

e. Les principales utilisations

Les indices du commerce extérieur sont des outils indispensables à l'analyse économique des importations et des exportations. Ils permettent d'obtenir une estimation de l'évolution des prix des biens importés ou exportés.

Les indices du commerce extérieur permettent également d'analyser l'évolution des termes de l'échange, qui se définissent comme le rapport de l'indice des prix des exportations et de l'indice des prix des importations.

Les indices du commerce extérieur permettent une analyse appropriée de la compétitivité et de la productivité. En effet, la compétitivité des entreprises est liée aux prix auxquels celles-ci vendent leurs produits sur le marché. Les exportateurs sont intéressés par la connaissance de l'évolution des prix des produits similaires des producteurs des autres pays. D'autre part, les importateurs ont besoin de savoir l'évolution des prix des produits pour pouvoir les acheter dans les pays où ceux-ci sont moins chers.

Au niveau de la mesure de l'inflation et la prévision de la tendance des prix, l'indice des prix du commerce extérieur constitue un important facteur explicatif de l'évolution des prix domestiques. Les prix des importations et des exportations affectent les prix intérieurs de différentes manières.

Dans le cadre de l'élaboration des comptes nationaux, les indices des prix à l'importation et à l'exportation sont utilisés comme déflateurs de la valeur des importations et des exportations.

Equipe technique

Supervision générale

NDAYISHIMIYE Nicolas : Directeur Général de l'INSBU

Coordination technique

1. DUNIA Prudence : Directeur du Département Technique
2. HABIMANA Faustin : Chef de service « Conjoncture et Commerce Extérieur »

Equipe de rédaction :

1. HABIMANA Faustin : Responsable de l'analyse et de la publication des Indices du commerce extérieur,
2. MANIRAKIZA Léonce : chargé du calcul et de l'analyse des indices du commerce extérieur,
3. SIBOMANA Jean Claude : chargé du calcul et de l'analyse des indices du commerce extérieur.
4. NIZIGAMA Grégonie : chargée du calcul et de l'analyse des indices du commerce extérieur.